

L 'Europe, est-elle assez sociale ?

Jacques Pelkmans

**College d' Europe, Bruges
Vlerick School of Management, Leuven & Gent**

**Dans le cadre des "Rendez-vous d'Europe – édition 2009"
Centre d'Excellence Jean Monnet, Univ. de Rennes-1**

Le 2 mars 2009

Introduction et séquence de matière

La dimension sociale du Marché intérieur, ou plus généralement de l'UE, a été récemment vivement critiquée. Une « Europe plus sociale » a été répétitivement réclamée. La bataille au sein du Parlement Européen au sujet de la directive sur les services et l'émoi qui en résultat, amenèrent des débats très vifs, parfois même idéologiques, sur l'affaiblissement de la dimension sociale ou de l'« Europe sociale ».

On dit de la proposition de directive qu'elle fournissait trop d'opportunités de concurrence anti-sociale entre les régulations avec le « principe d'origine » et une érosion sérieuse de l'autonomie des régimes sociaux nationaux. Au sein des syndicats, une réelle angoisse émerge du fait de la jurisprudence développée par la Cour Européenne sur la limitation de la liberté de circulation (des travailleurs, détachés ou non) et d'établissement. Dans certains Etats Membres, des aspects « sociaux » spécifiques ou des conséquences suspectées du marché intérieur ou à ce que l'on prétend de l'UEM, ont éveillé des susceptibilités. En France, le « NON » contre le Traité constitutionnel européen fut précédé d'un débat public dans lequel l'UE fut

attaquée par certaines parties comme suivant un « agenda néo-libéral », ne tenant pas compte de « la » dimension sociale, voire l'érodant.

Il est important pour les étudiants professionnels de l'intégration européenne de ne pas prendre ces allégations trop à la légère. En même temps, une approche détachée devrait identifier où et dans quelle mesure ce « cadrage politique » de la dimension sociale est utilisé comme stratégie politique en ces temps d'incertitude et de changements rapides. Le cadrage politique de ces débats – que ce soit constructivement, par exemple dans les Sommets Sociaux de l'UE, ou négativement, quand on rend l'UE coupable- doit être confronté à une analyse sobre et à une vue d'ensemble des faits. Je montrerai qu'*il n'y a particulièrement rien de « a-social » à l'UE*. Plus précisément, l'Union Européenne profite de la « dimension sociale » qu'elle souhaite : ni beaucoup plus ni beaucoup moins ne serait tenable dans l'Union actuelle et sous le Traité actuel (Nice ou Lisbonne, ne change virtuellement rien).

Le cadrage politique peut chercher à *améliorer* la légitimité de l'UE, aussi bien dans le circuit de Bruxelles que dans les capitales nationales, en mettant en valeur la dimension sociale dans des termes très ambitieux mais vagues. D'un autre côté, le cadrage politique négatif, en spéculant sur un agenda néo-libéral qui réduirait ou porterait dommage à l' « Europe sociale », espère rallier les électeurs derrière certains partis ou coalitions pour des gains politiques *nationaux* à court terme. Le cadrage politique n'est pas « irrationnel » mais bien souvent, celui-ci souffre d'un manque d'analyse détachée pour la simple raison que cette dernière est peu attrayante pour les médias. Des débats sains et appropriés sur l'Europe sociale seraient bien trop complexes pour des débats politiques dominés par des « sound-bites », des sondages populaires et l'occasionnel incident (a)social. En effet, les cadrages politiques à la fois positif et négatif sont moins concernés par l'Europe Sociale que par la légitimité politique de l'UE dans les Etats Membres. Les revendications sociopolitiques floues mais exagérées -par exemple dans le Conseil Européen, sur ce que l'Europe Sociale pourrait être à même d'accomplir- n'ont pas non plus de bases dans l'acquis social d'aujourd'hui au niveau de l'UE. De telles revendications confondent de façon trompeuse « l'Europe » comme la collection d'Etats Membres et leurs accomplissements sociaux, avec l'UE comme entité, et son acquis social complémentaire plutôt modeste.

Premièrement, je mettrai en évidence que l'Europe et l'UE ne sont pas du tout la même chose, et que les confondre dans le débat social est tout simplement dommageable. Comprendre le sens de l'acquis social de l'UE présuppose une réflexion sur la division optimale des compétences entre les deux niveaux gouvernementaux : l'UE et le national. J'offrirai une brève analyse basée sur le test fonctionnel de subsidiarité. Le résultat est simple : on ne trouve pas beaucoup d'arguments, et encore moins de raisons significatives, pour attribuer des compétences sociales au niveau communautaire.

Par la suite, j'entreprendrai d'établir l'Acquis Social de l'UE sous quatre titres et élaborerai sur certains problèmes relatifs à l'acquis, qui ont souffert d'une perspective sélective ou d'une approche très inégale. En discutant de ces problèmes j'espère avoir le temps de revenir sur le cas du Plombier Polonais et de revoir la jurisprudence la plus « économique » (ou, fondée sur les effets) de la Cour Européenne dans les arrêts liés à la libre circulation des travailleurs, des travailleurs détachés, et des entreprises. Certains faits sur la migration au sein de l'UE et le résultat d'analyses économiques récentes seront également utiles ici. Après avoir établi que l'UE n'est pas particulièrement « a-sociale », je ferai une tentative d'explication sur les raisons pour lesquelles l'UE fut néanmoins considérée (ou mésusée) comme coupable. J'offrirai comme explication 6 angoisses sociales concernant le marché intérieur et 6 autres angoisses émergeant du contexte socioéconomique plus large. De manière intéressante, bien que peu de ces angoisses puissent être attribuées à l'UE, la plupart ne le peuvent pas.

Malgré ces 5 ou 6 dernières années excitantes concernant les aspects sociaux, nous sommes toujours aujourd'hui là où nous étions lors de la Convention sur le futur de l'Europe au cours du printemps 2003. En établissant l'inventaire social, on remarque qu'il pourrait tout aussi bien convenir pour l'année en cours.